

# Points

De la Polynésie française

## conjoncture

05

PRIX

Avril 2017

### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : - 0,4 %

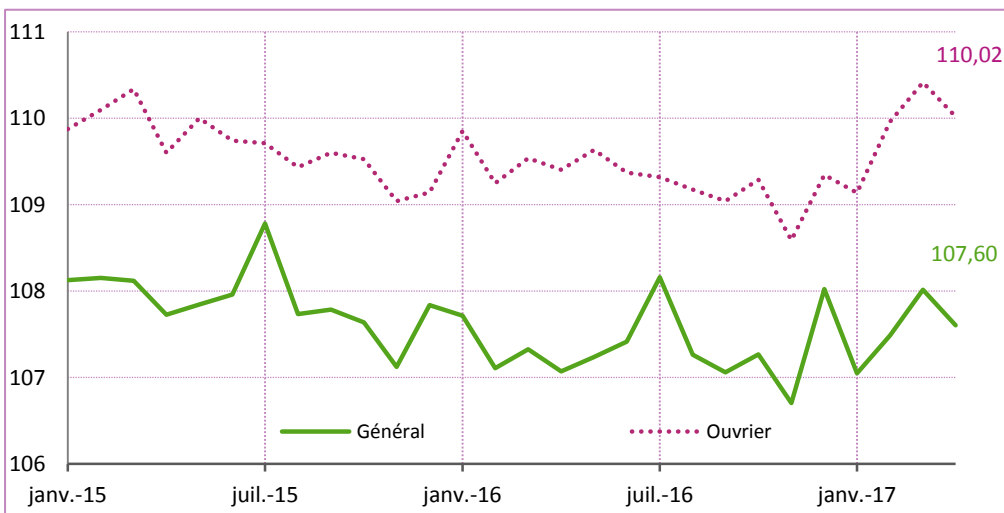
En avril 2017, l'indice des prix à la consommation diminue de 0,4 % et s'établit à 107,60. Cette baisse est liée au recul des tarifs de Communications et des prix des Produits alimentaires.

L'indice ouvrier baisse également de 0,4 % en avril 2017, il augmente de 0,6 % depuis janvier.

Hors transport aérien international, l'indice général baisse de 0,4 % en avril 2017 (+ 1,8 % sur douze mois).

#### ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2007



INSTITUT  
DE LA  
STATISTIQUE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Source : ISPF

## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

En avril 2017, les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées diminuent de 0,5 % (- 0,1 point d'indice). Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des prix des Produits de la mer (- 2,7 %), des Légumes (- 1,5 %). Les prix des Boissons non alcoolisées restent stables. Depuis le début de l'année, les prix des Produits alimentaires et boissons non alcoolisées progressent de 3,3 % (+ 2,4 % sur douze mois).

Les prix dans la division Transports baissent de 0,3 % essentiellement en raison de la baisse de 0,8 % des tarifs de Transports aériens. Les prix dans la division Transports sont en diminution de 5,5 % depuis le début de l'année (- 0,1 % sur douze mois).

Les prix dans la division Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles sont stables en avril 2017 comparés au mois précédent, comme depuis le début de l'année.

Les prix dans la division Communications diminuent de 4,2 % en raison de la baisse des prix de l'Équipement et service de téléphonie et d'internet (- 4,4 %).

## VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,5</b>
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	253 353	-0,5	3,3	2,4	-0,1	0,8	0,6
02 - Boissons alcoolisées, tabac	36 752	0,1	0,7	0,5	0,0	0,0	0,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	17 867	0,0	-2,0	-3,7	0,0	0,0	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	174 286	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	50 969	0,3	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0
06 - Santé	7 153	0,0	-3,2	-3,2	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	183 116	-0,3	-5,5	-0,1	0,0	-1,0	0,0
08 - Communications	44 113	-4,2	-4,2	-4,0	-0,2	-0,2	-0,2
09 - Loisirs et culture	56 962	0,1	-0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, Education	6 515	0,0	0,0	2,1	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, cafés, restauration	96 363	-0,3	0,8	1,3	0,0	0,1	0,1
12 - Autres biens et services	72 551	0,1	-1,1	-1,0	0,0	-0,1	-0,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

### Information méthodologique

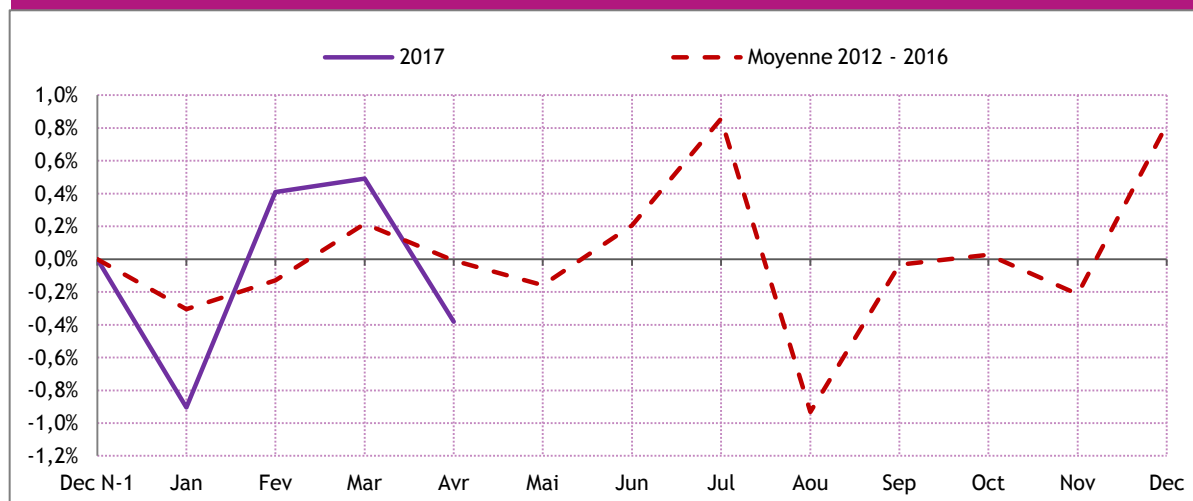
La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

## Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

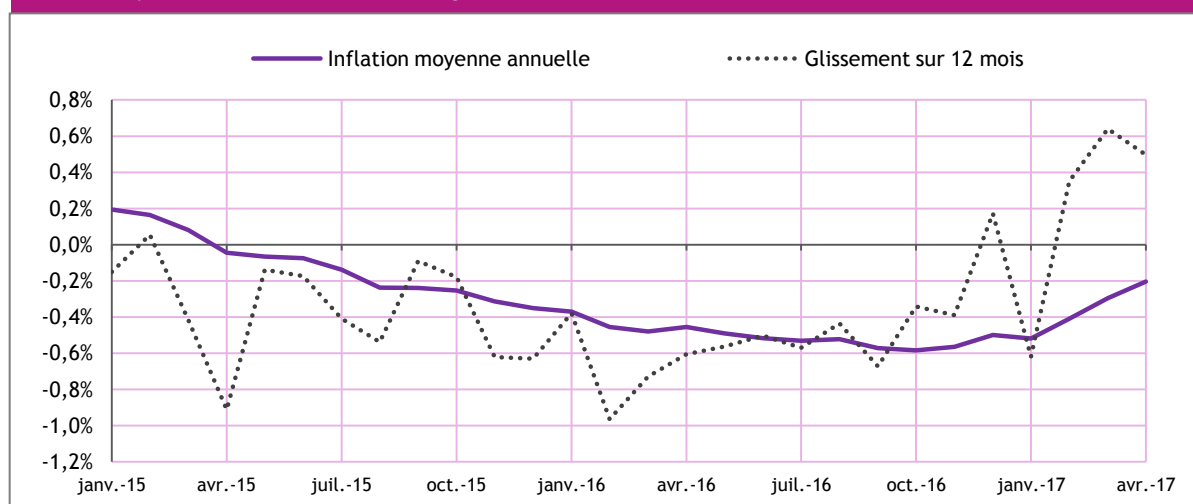
	Libellé	Poids	Variations	Contributions	
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse	05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	30 703	0,5	0,02
		09.6 - Voyages à forfait	5 458	1,9	0,01
		12.1 - Soins personnels	21 839	0,2	0,01
		05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	3 117	1	0,00
		07.2 - Utilisation des véhicules personnels	44 387	0	0,00
	A la baisse	08.3 - Équipement et service de téléphonie et d'internet	42 643	-4,4	-0,19
		01.1 - Produits alimentaires	227 808	-0,6	-0,14
		07.3 - Services de transport	56 451	-0,7	-0,04
		11.1 - Services de restauration	90 621	-0,3	-0,03
		07.1 - Véhicules	82 278	-0,2	-0,02
Au niveau 3 - Classe	A la hausse	01.1.1 - Pains et céréales	47 333	0,4	0,02
		01.1.5 - Huiles et graisses	5 512	2,9	0,02
		05.6.1 - Articles de ménage non durables	30 703	0,5	0,02
		09.6.0 - Voyages à forfait	5 458	1,9	0,01
		01.1.8 - Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	12 449	0,7	0,01
	A la baisse	08.3.2 - Services de téléphonie et d'accès à internet	42 201	-4,4	-0,19
		01.1.3 - Produits de la mer	36 370	-2,7	-0,10
		07.3.3 - Transport de voyageurs par air	47 262	-0,8	-0,04
		01.1.7 - Légumes	25 621	-1,5	-0,04
		11.1.1 - Restaurants, cafés et similaires	81 507	-0,3	-0,03

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

## Cycle mensuel de l'inflation



## Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2007

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	avr 2017	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>107,60</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,5</b>
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	253 353	129,31	-0,5	3,3	2,4
01.1 - Produits alimentaires	2	227 808	131,99	-0,6	3,6	2,6
01.1.1 - Pains et céréales	3	47 333	121,74	0,4	0,9	4,4
01.1.2 - Viande	3	57 449	128,70	-0,3	1,5	6,3
01.1.3 - Produits de la mer	3	36 370	215,52	-2,7	9,4	-2,1
01.1.4 - Lait, fromages et œufs	3	19 512	100,64	-0,7	1,1	0,2
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 512	144,61	2,9	8,5	8,0
01.1.6 - Fruits	3	9 658	98,90	-0,9	-0,1	1,5
01.1.7 - Légumes	3	25 621	130,96	-1,5	9,1	1,2
01.1.8 - Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	3	12 449	126,30	0,7	1,5	1,0
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 904	119,43	0,4	1,8	1,7
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	25 545	108,72	-	0,5	0,9
01.2.1 - Café, thé, cacao	3	4 580	113,56	-0,8	0,2	1,3
01.2.2 - Eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits et de légumes	3	20 965	107,71	0,1	0,6	0,8
02 - Boissons alcoolisées, tabac	1	36 752	115,58	0,1	0,7	0,5
02.1 - Boissons alcoolisées	2	26 179	116,13	0,1	0,9	0,5
02.1.1 - Spiritueux	3	3 402	113,45	1,8	4,5	-2,0
02.1.2 - Vin	3	11 305	124,58	-0,4	0,7	1,1
02.1.3 - Bière	3	11 472	109,56	-	-	0,7
02.2 - Tabac	2	10 573	114,23	0,1	0,5	0,3
02.2.0 - Tabac	3	10 573	114,23	0,1	0,5	0,3
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	17 867	57,62	-	-2,0	-3,7
03.1 - Articles d'habillement	2	14 844	57,69	-	-2,5	-3,7
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	736	99,55	-	-2,4	-2,8
03.1.2 - Vêtements	3	11 630	49,86	-0,1	-3,2	-4,8
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires du vêtement	3	457	88,95	-	-	1,7
03.1.4 - Nettoyage, réparation et location de vêtements	3	2 021	156,66	0,3	1,1	1,1
03.2 - Articles chaussants	2	3 023	57,07	0,1	0,2	-3,5
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants, y compris la réparation	3	3 023	57,07	0,1	0,2	-3,5
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	174 286	104,47	-	-	0,4
04.1 - Loyers d'habitation réels	2	89 884	95,10	-	-0,3	0,4
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	89 884	95,10	-	-0,3	0,4
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	14 514	115,00	-	0,1	0,3
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	6 822	110,27	-	-	0,6
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	7 692	119,57	-	0,1	0,1
04.4 - Services relatifs au logement	2	14 163	136,80	-	1,7	1,7
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 133	131,08	-	-1,8	-1,8
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 611	141,29	-	4,0	4,0
04.4.3 - Services d'assainissement	3	419	164,11	-	25,2	25,2
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	55 725	112,76	-	-	-
04.5.1 - Électricité	3	45 229	110,53	-	-	-
04.5.2 - Gaz	3	10 272	123,86	-	-	-
04.5.4 - Combustibles solides	3	224	107,73	-	-0,2	-5,9
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	50 969	95,61	0,3	0,5	0,5
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 117	48,69	1,0	-	-0,3
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	2 480	43,13	1,2	0,4	-0,3
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	637	96,77	-	-1,5	-0,3
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 144	71,93	0,4	-0,5	-1,6
05.2.0 - Articles de ménage en textiles	3	2 144	71,93	0,4	-0,5	-1,6
05.3 - Appareils ménagers	2	6 620	81,79	-0,6	1,2	0,2
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 631	78,67	-0,4	1,8	0,6
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	826	104,78	-1,8	-2,9	-2,0
05.3.3 - Réparation d'appareils ménagers	3	163	120,46	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	3 120	102,17	-0,1	0,4	1,4
05.4.0 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	3 120	102,17	-0,1	0,4	1,4
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	5 265	96,64	-	-0,4	0,2
05.5.1 - Gros outillage et petit outillage	3	3 069	98,96	-	-0,3	-
05.5.2 - Accessoires divers connexes à l'outillage	3	2 196	93,57	-	-0,5	0,5
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	30 703	111,81	0,5	0,6	0,7
05.6.1 - Articles de ménage non durables	3	30 703	111,81	0,5	0,6	0,7
06 - Santé	1	7 153	100,06	-	-3,2	-3,2
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques; matériel médical	2	3 461	103,44	0,1	-0,8	-0,7
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	2 565	104,00	-	-1,1	-1,0
06.1.2 - Autres produits médicaux	3	133	91,12	1,9	0,4	0,7
06.1.3 - Produits et appareils thérapeutiques	3	763	103,86	-	-	-
06.2 - Services de consultation externe	2	3 289	90,96	-	-8,7	-8,7
06.2.1 - Services médicaux	3	3 289	91,18	-	-8,7	-8,7
06.3 - Services hospitaliers	2	403	163,35	-	20,9	20,9
06.3.0 - Services hospitaliers	3	403	163,35	-	20,9	20,9

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2007

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	avr 2017	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>107,60</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,5</b>
<b>07 - Transports</b>	<b>1</b>	<b>183 116</b>	<b>100,85</b>	<b>-0,3</b>	<b>-5,5</b>	<b>-0,1</b>
07.1 - Véhicules	2	82 278	101,07	-0,2	-0,6	0,2
07.1.1 - Voitures particulières	3	78 703	101,46	-0,2	-0,4	0,4
07.1.2 - Motocycles	3	2 461	93,57	-	-0,6	-0,4
07.1.3 - Bicyclettes	3	1 114	91,55	-	-9,3	-12,6
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	44 387	97,20	-	-0,2	0,3
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	7 419	112,19	0,3	-0,5	0,3
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	28 601	89,39	-	-0,1	-
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	5 772	127,14	-	0,3	2,9
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 595	103,12	-	-1,3	-1,8
07.3 - Services de transport	2	56 451	102,66	-0,7	-16,9	-1,0
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	2 195	125,75	-	-	-
07.3.3 - Transport de voyageurs par air	3	47 262	97,66	-0,8	-20,2	-1,2
07.3.4 - Transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures	3	6 994	128,31	-	-	-
<b>08 - Communications</b>	<b>1</b>	<b>44 113</b>	<b>96,91</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,0</b>
08.1 - Services postaux	2	1 470	115,55	-	-	0,1
08.1.0 - Services postaux	3	1 470	115,55	-	-	0,1
08.3 - Équipement et service de téléphonie et d'internet	2	42 643	96,32	-4,4	-4,3	-4,1
08.3.1 - Équipement de téléphonie et d'accès à internet	3	442	25,58	-0,9	-0,9	-5,5
08.3.2 - Services de téléphonie et d'accès à internet	3	42 201	98,91	-4,4	-4,4	-4,1
<b>09 - Loisirs et culture</b>	<b>1</b>	<b>56 962</b>	<b>94,64</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,3</b>
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	3 977	46,06	-0,6	-0,8	-4,5
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 158	41,67	-0,7	-1,3	-0,8
09.1.2 - Équipement photographique et cinématographique, instruments d'optique	3	416	58,94	-3,8	-3,7	-10,5
09.1.3 - Équipement informatique	3	1 309	44,11	-	0,2	-2,1
09.1.4 - Supports d'enregistrement	3	573	36,50	-	-0,4	-12,5
09.1.5 - Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	3	521	103,49	-	-	0,2
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	1 781	86,08	-	-	2,0
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	1 402	107,68	-	-	2,2
09.2.2 - Biens durables pour les loisirs d'intérieur, y compris les instruments de musique	3	379	45,10	-	-0,2	1,7
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	14 565	91,04	-0,3	-0,2	-1,1
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	1 555	59,83	0,2	-0,1	-5,2
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	1 889	83,65	-	-0,3	6,2
09.3.3 - Jardins, plantes et fleurs	3	5 413	92,23	-	-0,4	-3,2
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	4 797	109,75	-0,9	-0,1	-
09.3.5 - Services vétérinaires et autres pour les animaux d'agrément	3	911	89,15	-	-	-
09.4 - Services récréatifs et culturels	2	21 214	108,43	-	-1,0	0,4
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	8 557	118,36	-	-0,2	1,1
09.4.2 - Services culturels	3	12 657	102,54	-	-1,6	-0,1
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	9 967	107,03	-	-0,6	-0,4
09.5.1 - Édition	3	1 575	103,32	-	0,9	0,9
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	5 314	112,07	-	-	0,4
09.5.3 - Imprimés divers	3	491	105,50	-	0,1	3,9
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 587	99,51	-0,1	-2,7	-3,5
09.6 - Voyages à forfait	2	5 458	119,88	1,9	4,0	1,9
09.6.0 - Voyages à forfait	3	5 458	119,88	1,9	4,0	1,9
<b>10 - Enseignement, Education</b>	<b>1</b>	<b>6 515</b>	<b>125,99</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2,1</b>
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	1 972	125,21	-	-	1,6
10.1.0 - Enseignement maternel et primaire	3	1 972	125,21	-	-	1,6
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 772	121,73	-	-	3,6
10.2.0 - Enseignement secondaire	3	2 772	121,73	-	-	3,6
10.3 - Enseignement post-secondaire non supérieur	2	1 482	137,60	-	-	0,3
10.3.0 - Enseignement post-secondaire non supérieur	3	1 482	137,60	-	-	0,3
10.4 - Enseignement supérieur	2	289	119,56	-	-	1,4
10.4.0 - Enseignement supérieur	3	289	119,56	-	-	1,4
<b>11 - Hôtellerie, cafés, restauration</b>	<b>1</b>	<b>96 363</b>	<b>119,00</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>1,3</b>
11.1 - Services de restauration	2	90 621	119,71	-0,3	0,6	1,1
11.1.1 - Restaurants, cafés et similaires	3	81 507	120,63	-0,3	0,7	1,3
11.1.2 - Cantines	3	9 114	112,06	-	-	-0,2
11.2 - Services d'hébergement	2	5 742	108,95	-	3,1	4,0
11.2.0 - Services d'hébergement	3	5 742	108,95	-	3,1	4,0
<b>12 - Autres biens et services</b>	<b>1</b>	<b>72 551</b>	<b>98,95</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,1</b>	<b>-1,0</b>
12.1 - Soins personnels	2	21 839	107,70	0,2	0,2	0,9
12.1.1 - Salons de coiffure et esthétique corporelle	3	5 377	114,49	0,2	1,1	1,7
12.1.2 - Appareils électriques pour les soins personnels et autres appareils	3	1 382	96,08	-	-0,2	-0,3
12.1.3 - Articles et produits pour les soins personnels	3	15 080	106,59	0,2	-0,1	0,8
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 710	86,73	-0,2	0,5	-3,7
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 331	87,72	-0,4	1,1	-6,9
12.3.2 - Autres effets personnels	3	2 379	85,81	-	-0,1	-0,2
12.4 - Protection sociale	2	1 212	116,33	-	-	2,1
12.4.0 - Protection sociale	3	1 212	116,33	-	-	2,1
12.5 - Assurances	2	41 583	95,15	-	-2,1	-2,1
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 252	97,41	-	-3,9	-3,9
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	5 192	163,70	-	-3,6	-3,6
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	28 307	86,35	-	-1,9	-1,9
12.5.5 - Autres assurances	3	2 832	121,29	-	1,3	1,3
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	3 207	110,17	-	-	2,3
12.7.0 - Autres services non définis ailleurs	3	3 207	110,17	-	-	2,3

Source : ISPF



## DÉFINITIONS

### Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

### Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2007). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels... Il a également une utilisation sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

### Indice Ouvrier :

L'indice ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

### Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

### Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

### Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

### L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 500 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 600 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

### Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR [WWW.ISPF.PF](http://WWW.ISPF.PF)

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : [ispf@ispf.pf](mailto:ispf@ispf.pf)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Fabien BREUILH • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Olivier CHAMPION

• Dépôt légal : Mai 2017 • ISSN 2118-478X • © ISPF